

Le 4 novembre 2019

Session de consultation publique du conseil municipal de Notre-Dame-de-Stanbridge tenue dans la salle du Conseil à l'Hôtel de Ville, le quatrième jour de novembre 2019 à 19h00 sous la présidence du maire Daniel Tétreault, sont présents les conseillères et conseillers : Carole Dansereau, Roger Santerre, Jean-Pierre Morlot et Robert Gaboriault, tous membres du dit conseil et formant quorum.

La conseillère Micheline Dufour est absente.

La directrice générale et secrétaire trésorière Suzanne Marcoux est présente.

Aucune personne présente dans la salle.

Le maire ouvre la séance de consultation publique à 19h00.

173-19 Ouverture de la séance de consultation publique pour la demande de dérogation mineure du 921 rue Principale

Proposé par Carole Dansereau

Appuyé par Jean-Pierre Morlot

L'ouverture de la séance de consultation publique, à 19 :00, concernant la demande de dérogation mineure pour le 921 rue Principale (lot no 4 376 443) afin de rendre conforme le lotissement de deux lots.

ADOPTÉ

Présentation de la demande de dérogation mineure mais aucune personne présente et aucune objection.

174-19 Fermeture de la séance de consultation publique

Proposé par Robert Gaboriault

Appuyé par Carole Dansereau

La fermeture de la séance de consultation publique, à 19 :30.

ADOPTÉ

Le 4 novembre 2019

Session ordinaire du conseil municipal de Notre-Dame-de-Stanbridge tenue dans la salle du Conseil à l'Hôtel de Ville, le quatrième jour du mois de novembre 2019 à 19h30 sous la présidence du maire Daniel Tétreault, sont présents les conseillères et conseillers : Carole Dansereau, Roger Santerre et Robert Gaboriault et Jean-Pierre Morlot tous membres du dit conseil et formant quorum.

La conseillère Micheline Dufour est absente.

La directrice générale et secrétaire trésorière Suzanne Marcoux est présente.

11 personnes sont présentes dans la salle.

Le maire ouvre la séance à 19h30.

175-19 Adoption de l'ordre du jour

Proposé par Robert Gaboriault

Appuyé par Carole Dansereau

ET RÉSOLU que l'ordre du jour soit adopté tel que lu, en laissant le varia ouvert.

ADOPTÉ

176-19 Adoption avec dispense de lecture du procès verbal de l'assemblée ordinaire du 7 octobre 2019

Proposé par Jean-Pierre Morlot

Appuyé par Robert Gaboriault

ET RÉSOLU que le procès verbal de l'assemblée ordinaire du 7 octobre 2019, soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

La première période de questions est ouverte à 19h37.

177-19

Comptes à payer

Proposé par Roger Santerre

Appuyé par Carole Dansereau

ET RÉSOLU que le paiement des comptes suivants soient approuvés :

Cotisations employeur fédérales (septembre) payé	1 260,09
Cotisations employeur provinciales (septembre) payé	3 594,40
Élus payé	2 217,19
Directrice générale, inspecteur en voirie, agente de bureau (5 semaines) payé	10 512,50
Aide voirie et entretien ménager	1 732,38
Martin Deshaies (calibrage site de traitement 2.5 hrs)	62,50
Pompiers (5 semaines) payé	4 367,96
Réal Pinsonnault (remboursement achat deux agendas voirie et aide voirie) payé	36,54
Ferme Ruckstuhl s.e.n.c. (Nettoyage de la borne sèche village)	431,16
Daniel Tétreault (remboursement frais de déplacement)	125,60
Réseau d'information Municipale du Québec (renouvellement abonnement)	189,71
Réjean Lemaire (achat cartouche encre SSI)	115,24
F. Choquette 2019 (graissage de l'autopompe SSI)	459,90
Régie intermunicipale (enfouissement août 2019 11,33 T ordures et 7,24 T composte)	1 406,88
Régie intermunicipale (enfouissement sept. 2019 12,01 T ordures et 7,75 T composte)	1 496,44
Bell mobilité (cellulaire) payé	19,49
Hydro-Québec (éclairage public) payé	265,70
Hydro-Québec (Hôtel de Ville) payé	410,81
Hydro-Québec (2 postes de pompage) payé	153,44
Hydro-Québec (711 Gauvin) payé	27,10
Télébec (site de traitement) payé	86,24
Vidéotron (Hotel de Ville et postes de pompage) payé	242,70
Marché Gendreau (essence SSI, essence voirie, thé, biscuits)	579,78
Petite caisse (timbres, envois recommandés, produits nettoyant, tisane)	148,90
Purolator (frais de transport - équipement service incendie)	49,21
Chauffage P.Gosselin (huile à chauffage 441,9 litres pour la caserne)	486,74
Carrousel (Produits nettoyants salle comm.)	75,25
J.A.Beaudoin Construction ltée (pierre 0-3/4, criblure et terre)	114,98
Pagenet du Canada inc.(pagettes service incendie)	124,43
Rona Lesvesque (Gants, bouche fissure, scellant)	75,31
L'Homme & fils (bouche fissure et fluorescent salle comm. Et pelles)	814,56
Fernand Tougas (entretien véhicules service incendie)	231,00
Serge Harbec (bottes de travail voirie)	86,21
Aréo Feu ltée (facials, batteries, pour appareils respiratoires, lampes survivor et support	9 495,82
Papeterie Coupal (boîtes classement, enveloppes, cartouches SSI)	135,83
Moteurs électriques Guertin inc (savon noir voirie)	5,96
Excavation David Frégeau inc. (travaux remplacement ponceau rang St-Charles)	25 486,49
Pompex inc. (réparation flotte et système électrique)	607,07
Mécanique Laco inc. (changement d'huile pick up voirie)	114,55
Centre mécanique Laverdière (huile à transmission)	8,05
Biovet inc. (analyse d'eau potable 1 mois)	45,95
Ville de Cowansville (cour municipale frais administratifs 7-8-9 2019)	57,49
Municipalité de Saint-Alexandre (entraide incendie du 27 septembre 2019)	312,20
Tetra Tech QI (Assistance technique roseau et 1er versement étude préliminaire 3 sites)	8 437,16
Communication plus (service d'antenne SSI)	87,38
Groupe LML (intervention automate au site de traitement)	241,45
Charles Lussier Géographe (entretien et plantation d'arbres dans les Parcs municipaux)	344,93
J.N. Pinsonnault (location tracteur débris au site de traitement 11hrs)	385,00
Toilettes portatives Sanibert (location 2 toilettes sèches)	323,37
Gestim inc. (service d'inspection- Permis et certificats,)	884,38
	78 973,42

Je, soussignée, certifie par les présentes sur mon serment d'office, qu'il y a les fonds disponibles pour les fins pour lesquelles ces dépenses sont projetées au budget 2019.

ADOPTÉ

178-19

Demande de dérogation mineure no 19-003 concernant le lotissement de 2 lots pour l'adresse du 921 principale

Considérant la demande de dérogation mineure du 921 rue Principale, visant à rendre conforme le lotissement d'un lot d'une superficie de 1351.1 mètres carrés et d'une profondeur moyenne de 24.34 mètres, cette demande affecte les dispositions réglementaires du règlement de lotissement no 316-08, article 42, qui stipule que la superficie minimale est de 2000 mètres carrés et la profondeur minimale de 75 mètres;

Considérant que la même demande de dérogation mineure vise à rendre conforme le lotissement d'un lot d'une profondeur moyenne de 20.03 mètres, cette demande affecte les dispositions du règlement de lotissement no 316-08, article 42, relatives à la superficie minimale et à la profondeur moyenne des terrains partiellement desservis à proximité d'un cours d'eau, stipulant que la profondeur moyenne minimale est de 75 mètres;

Considérant que les membres du CCU recommandent l'acceptation de la présente demande de dérogation mineure ;

Il est proposé par Jean-Pierre Morlot

Appuyé par Robert Gaboriault

ET RÉSOLU que le Conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure du 921, rue Principale concernant le lotissement de deux lots, tel qu'il est stipulé à la présente.

ADOPTÉ

Date de scrutin pour les élections partielles

Avis est donné par la directrice générale que la date de scrutin des élections partielles pour le remplacement du poste vacant no 2, devrait se tenir le 23 février 2020. Étant présentement en pourparler avec la Ministre des affaires municipales et de l'habitation, nous attendons l'autorisation pour le prolongement du délai.

ADOPTÉ

179-19

Résolution constituant l'organisation municipale de la sécurité civile

Attendu que les municipalités locales ont, en vertu de la Loi sur la sécurité civile, la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

Attendu que la municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être la source de sinistres;

Attendu que le conseil municipal de Notre-Dame-de-Stanbridge reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

Il est proposé par Robert Gaboriault

Appuyé par Roger Santerre

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Qu'une organisation municipale de la sécurité civile soit créée afin de coordonner les ressources et les mesures déployées au moment et à la suite des sinistres et d'assurer la concertation des intervenants;

Que les personnes suivantes soient désignées membres de l'organisation municipale de la sécurité civile et qu'elles occupent les fonctions décrites ci-dessous :

FONCTION

Coordonnateur municipal de la sécurité civile

Coordonnateur municipal de la sécurité civile *substitut*

Responsable de la mission *Administration*

Responsable *substitut* de la mission *Administration*

Responsable de la mission *Communication*

Responsable *substitut* de la mission *Communication*

Responsable de la mission *secours aux personnes et*

protection de biens

Responsable *substitut* de la mission *secours aux personnes et*

protection de biens

Responsable de la mission *Services aux personnes sinistrées*

Responsable *substitut* de la mission *Services aux personnes*

NOM

Suzanne Marcoux

Robert Gaboriault

Suzanne Marcoux

Grant Thornton

Daniel Tétreault

Carole Dansereau

Réjean Lemaire

Jean-Philippe Tétreault

Sylvie Poulin

Céline Boulet

sinistrées

Responsable de la mission *Services techniques*
Responsable *substitut* de la mission *Services techniques*
Responsable de la mission *Transport*
Responsable *substitut* de la mission *Transport*

Gabriel Neeser
Christine Falcon
Sylvain Duquette
Martin Benoit

Cette résolution abroge toutes les nominations antérieures concernant l'organisation municipale de la sécurité civile de la municipalité.

ADOPTÉ

180-19 Offre de service de la firme Gestim pour les modifications aux règlements d'urbanisme concernant l'intégration des activités minières

Proposé par Carole Dansereau

Appuyé par Jean-Pierre Morlot

ET RÉSOLU de mandater la firme Gestim inc pour réaliser les modifications aux règlements d'urbanisme, au montant de neuf cent (900) dollars plus les taxes applicables, afin d'y intégrer les activités minières afin d'être conforme à la réglementation de la MRC;

La directrice générale est autorisée à signer tous les documents relatifs à ce contrat.

*** ADOPTÉ***

Je, secrétaire-trésorière, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense

181-19 Contrat pour les services de plans d'architecte pour le réaménagement des bureaux administratifs

Proposé par Carole Dansereau

Appuyé par Roger Santerre

ET RÉSOLU de mandater Marie Eve Boutin Espace plan pour la conception des plans d'architecte pour le réaménagement des bureaux administratifs et ce au montant de deux mille deux cent (2 200) dollars plus les taxes applicables.

La directrice générale est autorisée à signer tous les documents relatifs à ces contrats.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorière, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense.

182-19 Service de sécurité incendie / Programme d'aide financière pour la formation en 2020 des pompiers volontaires et à temps partiel

Attendu que le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale ;

Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence ;

Attendu qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel ;

Attendu que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence ;

Attendu que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux ;

Attendu que la municipalité de Notre-Dame-de-Stanbridge désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme ;

Attendu que la municipalité de Notre-Dame-de-Stanbridge prévoit la formation de 2 pompiers pour le programme Pompier I et/ou pour le programme Pompiers II ainsi que la formation de 9 pompiers pour des cours spécifiques au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Attendu que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC Brome-Missisquoi en conformité avec l'article 6 du Programme ;

Il est proposé par Robert Gaboriault

Appuyé par Jean-Pierre Morlot

ET RÉSOLU de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC Brome-Missisquoi.

ADOPTÉ

183-19

Résolution pour le programme d'aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale de Municipalité en action

Attendu que les municipalités du pôle de Bedford ont des caractéristiques semblables au niveau démographique et géographique;

Attendu que les ressources humaines, financières et infrastructures sont limitées pour les petites municipalités;

Attendu que le potentiel de participants par municipalité est limité;

Attendu que les taux de conformité aux recommandations santé sont particulièrement préoccupants pour le pôle de Bedford;

Attendu que les retombées individuelles et collectives d'une meilleure offre de service en saines habitudes de vie sont reconnues;

Attendu que les municipalités du pôle de Bedford souhaitent augmenter leur offre de service afin d'attirer et retenir les jeunes et leurs familles dans la région;

Attendu que les municipalités ont déjà résolu leur adhésion à une démarche dans le cadre du projet Municipalités en action de la table intersectorielle régionale de la Montérégie;

Attendu que notre municipalité répond aux critères de sélection et souhaite collaborer avec les autres municipalités du pôle de Bedford;

Attendu l'appel de projet dans le cadre de l'aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale du Ministère des affaires municipales et de l'habitation;

Il est proposé par Carole Dansereau
Appuyé par Robert Gaboriault
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que la municipalité de Notre-Dame-de-Stanbridge adhère au projet et en autorise le dépôt dans le cadre de l'aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale et que la municipalité de Notre-Dame-de-Stanbridge soit l'organisation responsable de déposer le projet au nom du pôle de Bedford.

Que la municipalité contribue financièrement au projet pour un montant de cent soixante (160) dollars.

La subvention obtenue par le pôle sera pour l'embauche d'une ressource humaine pour la mise en place d'une table d'actions en loisirs actifs qui travaillera et réfléchira à la meilleure façon de mettre en commun les ressources, à améliorer les communications intermunicipales et à promouvoir des activités et infrastructures de loisirs du pôle de Bedford.

ADOPTÉ

184-19

Repas de Noël 2019 et période de fermeture des bureaux municipaux

Proposé par Robert Gaboriault

Appuyé par Roger Santerre

ET RÉSOLU d'autoriser la dépense et le paiement pour le repas de Noël des membres du Conseil et du personnel accompagnés de son ou sa conjoint(e). Un montant de trente (30) dollars par personne présente sera alloué pour le repas de Noël, qui aura lieu le 13 décembre 2019.

Que le bureau municipal sera fermé pour la période des fêtes du 20 décembre 2019 au 3 janvier inclusivement.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorière, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense.

Avis est donné par la directrice générale à l'effet que l'assemblée de l'adoption du budget 2019 aura lieu, lundi le 16 décembre 2019 à 19 :00 et que des rencontres sont prévues les lundis 11, 18, 25 novembre 2019.

La deuxième période de questions est ouverte à 20 :30.

La levée de l'assemblée est demandée par Roger Santerre à 20 :32.

Je, Daniel Tétreault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Daniel Tétreault
Maire

Suzanne Marcoux
Secrétaire-trésorière